

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 SEPTEMBRE 2024

Date de Convocation : 14 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 20 H 30, le Conseil Municipal de Bovelles s'est réuni au lieu habituel de ses sessions sous la présidence de Monsieur GRIMAUX Mickaël, Maire.

Etaient présents : Mme GIRARD Caroline.
MM. DEHOSTINGUE Cyprien, LEVOIR Stéphane,
MAGNIER Christophe, SOMAZZI Laurent, SUEUR Charles,
VANDOO LAEGHE Cédric.

Etaient absents excusés : M. DEGROOTE Freddy ayant donné pouvoir à M. DEHOSTINGUE Cyprien.
M. GADRÉ Roger ayant donné pouvoir à M. LEVOIR Stéphane.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 JUIN 2024

Lecture du compte rendu de la réunion du 24 juin 2024.
Approbation à l'unanimité des présents par le C.M.

RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « AMIENS METROPOLE » POUR LES EXERCICES 2018 ET SUIVANTS

Vu le Code des juridictions financières et notamment l'article R.243-17 ;

Entendu la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (tome 1 et 2) relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole pour les exercices 2018 et suivants, réalisée par Monsieur le Maire au Conseil Municipal de BOVELLES le 23 septembre 2024.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport (tome 1 et 2) de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole pour les exercices 2018 et suivants, réalisée ce jour aux membres du conseil de la Commune de BOVELLES.

A l'issue cette présentation, une réflexion est ouverte sur le rapport.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DUE PAR ORANGE ANNEE 2024

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal vote la redevance d'occupation du domaine public routier due par ORANGE pour l'année 2024.

La redevance pour 2024 (situation au 31/12/2023) se répartit comme suit :

Artère aérienne : 0,430 Km x 64,36 € = 27,67 €

Artère en sous-sol : (17,706 Km + 0,010 Km) x 48,27 € = 855,15 €

Soit au total : 27,67 € + 855,15 € = 882,82 €

CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur le Receveur Municipal n'a pu obtenir le recouvrement du produit correspondant d'une part, aux revenus des immeubles – 8 rue Louis Leclercq – loyer de juin 2019 auprès de Monsieur et Madame BULOT – DESSAINT Kévin et Maïté pour un montant de 10,70 € (correspondant à un écart de règlement du loyer réellement émis), et d'autre part, à un ordre de reversement en 2019 auprès d'ORANGE BUSINESS SERVICES pour un montant de 26,89 €, et demande en conséquence, l'admission en non-valeur de la somme qui reste due soit 37,59 € au total.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte la somme de 37,59 € en non-valeur. La somme totale de 37,59 € (soit un mandat de 10,70 € et un mandat de 26,89 €) sera imputée sur le compte budgétaire 6541 et prévue au Budget Primitif 2024.

DISPOSITIF « MAIRIE CONNECTEE » - SOUSCRIPTION DU NOUVEAU PACK « MAIRIE CONNECTEE V2 » PAR SOMME NUMERIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a souscrit, auprès de Somme Numérique, au pack « Marie Connectée » en octobre 2022. Cette offre de services numériques minimum, dédiée aux communes de moins de 2000 habitants :

- est axée sur : la sécurité des données publiques (sauvegarde – archivage électronique), la présence en ligne (nom de domaine – page internet...), la continuité des services publics (partage de fichiers – clé signature...), la gestion de la relation usagers (démarches simplifiées) ;

- est cofinancée à hauteur de 80 % par les fonds européens dans le cadre du plan de relance RAECT-EU ;

- arrive à échéance le 23.09.2024 (pour le 1^{er} poste – le pack étant valable 2 ans pour un coût de 350 € HT/an (420 € TTC/an). Il en sera de même pour le 2^{ème} poste dans les semaines à venir.

Afin de continuer à bénéficier de ces services, il y a lieu de souscrire au nouveau pack « Mairie Connectée V2 » proposé par Somme Numérique pour deux nouvelles années dans les mêmes conditions tarifaires soit 350 € HT/an (420 € TTC/an) et par poste.

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- de souscrire à l'offre de services numériques dite « Mairie Connectée V2 » (continuité du dispositif « Mairie Connectée initial ») pour les 2 ordinateurs portables.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet engagement.

- d'inscrire les sommes nécessaires au budget communal 2024 en fonctionnement.

ACCEPTATION DU CHEQUE DE REGLEMENT DE L'OCCE ECOLE PRIMAIRE DE BRIQUEMESNIL FLOXCOURT FAISANT PARTIE DU SMSOA – PARTICIPATION FÊTE DE NOËL DES ECOLES 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élèves de CE2 et CM1 de la classe de Mme JUSTIN à Bovelles ainsi que les élèves de même niveau à l'école de Briquemesnil

Floxicourt, soit 30 enfants au total et 3 accompagnateurs, se sont rendus au spectacle de Noël, proposé par la Ville d'Amiens, moyennant une participation financière, en décembre 2023.

L'OCCE Ecole Primaire de Briquemesnil Floxicourt nous a fait parvenir un chèque d'un montant de 100 € pour participation financière concernant les élèves hors Bovelles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte le remboursement de l'OCCE Ecole Primaire de Briquemesnil Floxicourt d'un montant de 100 € correspondant à la participation de 10 élèves (10 x 10 €) au spectacle de Noël 2023.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* Téléthon 2024 :

Le téléthon 2024 se déroulera cette année à SEUX les 29 et 30 novembre 2024.

La Commune de BOVELLES mettra à disposition la friteuse.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,